

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 23 Juin

LES LARMES DE BISMARCK

Le temps est loin où, d'après le témoignage de ses secrétaires, M. de Bismarck, triomphant, se riait des larmes de Jules Favre invoquant devant lui le droit contre la force.

A son tour M. de Bismarck a pleuré. Ce n'était point sur sa patrie vaincue, mutilée, foulée aux pieds par l'envahisseur. C'était sur lui-même, sur son pouvoir à jamais perdu, sur le coup mortel et définitif qui a fait rentrer dans le néant sa toute-puissance.

Oui, en passant à Berlin, qui le vit si longtemps régner en maître et en absolu dominateur de l'Europe entière, M. de Bismarck a pleuré.

Il n'a même plus donné cours à ces protestations vaines et bruyantes qu'il fit pendant longtemps entendre au lendemain de sa chute. « Mon devoir est de me taire » s'est-il borné à répondre à ceux qui le pressaient de parler.

A quoi bon parler, en effet, lorsqu'on est Bismarck et que les paroles ne peuvent plus être des actes ?

Des mots, et rien que des mots, qu'est-ce cela pour un tel homme ?

Avoir été pendant trente ans l'arbitre du monde, avoir disposé à son gré de la paix ou de la guerre, avoir réduit à l'impuissance des ennemis qui s'appelaient Napoléon III, Beust, d'Arnim, Gortschakoff, Frédéric III et tant d'autres, et se trouver brusquement enchaîné à la solitude et à l'inaction, par le ressentiment implacable d'un jeune homme que l'on considérait naguère comme un écuyer capable tout au plus de jouer au soldat sur les champs de manœuvres de Postdam ou de Spandau et d'écrire en l'honneur de « l'illustre porte drapeau de l'Empire » d'enthousiastes dithyrambes, — c'est là un sort singulier et qui, s'appliquant à un tel hom-

me, ne manque pas d'une sorte de dramatique grandeur.

Pendant la vie de Frédéric III, qu'il avait avec un soin si persistant et une haine si implacable, écarté de la conduite des affaires. M. de Bismarck avait cru se préparer un instrument obéissant et docile. On sait même jusqu'à quel point le chancelier avait détourné le fils du kronprinz, de ses plus élémentaires devoirs envers son père mourant et sa mère indignée. A tout instant, dans ce drame de famille, se faisait sentir la main de celui qui a été si justement appelé le chancelier de fer.

Dans Guillaume II, le Richelieu moderne avait cru trouver un second Louis XIII. Il rencontra en face de lui un prince qui, impatient de fixer sur lui les regards du monde, comprit que le véritable empereur d'Allemagne, ce n'était pas lui, mais de Bismarck. Ne disait-on pas déjà « la dynastie Bismarck ? » Et le comte Herbert, qui se marie aujourd'hui, n'était-il pas considéré comme l'héritier politique du chancelier ?

Félicité passée

Qui ne peut revenir,

Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir ?

A cette heure encore, M. de Bismarck ne cesse de regretter son pouvoir perdu. Il se tait, mais il pleure. Triste vieillesse d'une vie aussi brillante, aussi triomphale. Ce n'est certes pas nous, Français, qui nous appitoyons sur le sort de l'homme qui nous fit tant de mal. Mais n'y a-t-il pas, dans le spectacle de cet ennemi si durement frappé par la main même de l'homme qui lui doit la couronne impériale, un de ces grands et consolants spectacles qui sont pour les peuples vaincus comme le commencement de la revanche ? Encore une fois, quel est le Français qui, à la vue des larmes de Bismarck, vieilli et renversé ne se souvient des larmes de Jules Favre qui, lui, pleurait sursa patrie ? *Sunt cursus atque recursus.*

J. QUERCYTAÏN.

— Il ne se peut plus passer de madame Gabrielle, fit observer un autre. Hier, au débotté, son plus pressé fut d'aller lui demander à souper.

— Hélas ! se dit Marcel, pourvu que la duchesse de B. aurtout ne lui fasse pas oublier ses grands et nobles desseins.

Il achevait à peine sa pensée, qu'une élégante chaise à porteurs passait devant le groupe, suivie de deux pages et de plusieurs laquais. Les gardes jetèrent dans l'intérieur de la litière dorée un regard curieux, et y distinguèrent, comme Marcel, deux dames masquées de leur loup de velours noir.

Une des dames, de son côté, se pencha pour voir les gardes : un léger roulement, suivi d'un sourire qui découvrit ses dents de perle, montra qu'elle venait d'éprouver une satisfaction de galant augure.

Sous la voûte, la chaise fut croisée par un homme à cheval, n'ayant qu'un domestique à sa suite.

— Voilà M. de Rosny, se dirent les officiers, le nouveau surintendant.

La nouvelle avait déjà circulé au Louvre. Rosny n'eut jamais de carrosse ; il venait au Louvre en housse, comme on disait, c'est-à-dire à cheval, et ce cheval était peu fringant.

Les carrosses étaient encore, du reste, fort rares à cette époque. Le marquis de Cœuvres et le marquis de Rambouillet furent les premiers qui en eurent. Le dernier donnait pour raison sa mauvaise vue, l'autre, une faiblesse dans le tendon d'Achille. Le roi, qui n'en avait pas encore, grondait quand il voyait ces deux seigneurs se donner un pareil luxe, tandis que lui se contentait d'une

INFORMATIONS

A la Chambre

M. Cousset interpelle le Gouvernement au sujet de l'abus des recommandations faites par les députés.

Il est certain que les antichambres des ministères sont littéralement assiégées par nos honorables.

Les fonctionnaires ne cherchent pas à mériter l'avancement par leur travail, mais à force de recommandations.

A la fin du discours de M. Cousset, scène violente entre M. Déroulède et M. le Président qui haussait les épaules. Le bouillant député, surexcité, s'écrie qu'il ne laisserait pas passer le mot d'espionnage prononcé par M. Floquet, si celui-ci n'avait pas des cheveux blancs.

M. Loubet répond à M. Cousset, que ses réclamations s'adressent plutôt à la Chambre qu'au ministère. On n'énumère pas de faits précis de favoritisme.

M. Le Provost de Launay, cite un ou deux faits, et l'affaire se termine là.

On remet sur le tapis le privilège de la Banque.

Au Sénat

LES CAISSES D'ÉPARGNE

La commission des caisses d'épargne a révisé, en vue de la seconde délibération, le texte voté récemment par la Chambre. Elle demandera que la seconde délibération ait lieu dans les premiers jours de la prochaine session.

La commission a pris les résolutions suivantes : quoique toujours opposée à l'amendement Siegfried, voté par la Chambre, elle a réservé sa décision définitive jusqu'après l'audition de M. Rouvier. Elle a réduit le chiffre des dépôts à 1,000 fr. et, enfin, elle a rétabli les articles supprimés par la Chambre, relatifs au libre emploi.

Au Dahomey

Porto-Novo, 21 juin.

Certains mouvements donnent lieu de croire que les troupes de Behanzin vont, conformément aux sommations du colonel Dodds, abandonner les positions qu'elles occupent sur la rive gauche de l'Ouémé.

Les missions coloniales

M. Deloncle, député des Basses-Alpes, vient de déposer une demande d'un crédit supplémentaire de 200,000 fr., sur l'exercice 1892, pour les missions coloniales.

Il s'agit d'aider les grandes missions françaises dans les régions mystérieuses de l'Afrique, de parfaire l'œuvre, de permettre l'envoi de missions complémentaires et de manifester ainsi « nettement le sentiment public de la France protestant contre les allégations répandues par le dépit de ses rivaux ».

M. Deloncle fait allusion à certaines paroles de lord Salisbury qui aurait publiquement opposé la « politique de guerre » des Français en Afrique aux « progrès pacifiques et humanitaires » de l'empire britannique dans le même continent.

Duels

Un duel à l'épée a eu lieu, mardi, entre M. Pensa, avocat, et M. le docteur Devillers.

M. Pensa a été blessé au cou.

Duels

Le duel, qui avait été décidé pour mardi après-midi, entre M. Crémieu-Foa et M. de Morès, n'a pu avoir lieu, M. Crémieu-Foa ayant reçu de ses supérieurs l'ordre de rejoindre son régiment à Meaux.

Voyages princiers

Les bruits de voyage du czar à Londres et à Paris sont démentis, mais il est probable que l'impératrice de Russie et le grand-duc Georges viendront en France.

Il est possible même que le czarewitch vienne les rejoindre.

Affaire de trahison

Un maréchal des logis-chef de gendarmerie appartenant au département des Hautes-Alpes a été écroué à la prison militaire de Grenoble.

Il est accusé d'avoir détourné des pièces relatives à la mobilisation.

Les séminaristes soldats

M. Ricard, garde des sceaux, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'application des études qui ont motivé la dispense.

Le ministre rappelle aux préfets que les dispensés ecclésiastiques, lorsqu'ils ont accompli l'année de service prescrite par la loi, doivent rentrer dans le grand séminaire dès le début de l'année scolaire, qui commence pour ces établissements d'enseignement à une date coïncidant avec celle à laquelle ils sont conditionnellement envoyés dans leurs foyers.

Les routes et chemins vicinaux

MM. Loubet, ministre de l'Intérieur, Viette, ministre des Travaux publics, et de Freycinet, ministre de la Guerre, ont été entendus par les Commissions des prestations et de la réforme des

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 43

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

V

PARIS EN 1598

Nos Gascons bourdonnèrent autour de lui en gambadant presque, en vrais enfants, Henri, qu'ils aimait, leur répondait en souriant quelques mots Béarnais.

Il congédia les grands officiers, prit le bras de Bassompierre et descendit le petit degré avec lui.

A la porte du Louvre, Marcel racontait à ses camarades sa captivité à Gand au moment où Henri en sortait sans aucune suite, n'ayant avec lui que Bassompierre et son capitaine des gardes de la porte, qui l'accompagnait généralement de jour.

Il remarqua où allait le roi. La rue du Doyenné n'était pas loin ; Henri prit cette direction.

— Il va à l'hôtel du Bouchage, dit un officier.

— Dîner avec sa mie, ajouta un jeune enseigne.

haquenée blanche, ses gentilshommes trottant à sa suite.

Cinq minutes à peine s'étaient écoulées, que Marcel se vit accosté par un page sorti du Louvre.

— Monsieur l'officier, un mot, s'il vous plaît, dit ce dernier au nouveau lieutenant.

— Tiens ! fit un garde du corps, c'est un des pages de la litière.

— Message d'amour, je gage, fit remarquer un autre.

— Heur sans pareil, s'exclama avec un geste de dépit un guidon de cheval-légers. A peine de retour, M. de Fontaine reçoit des poulets.

— N'en fut-il pas frustré pendant deux ans ? répliqua un garde de la porte.

Pendant ce temps, Marcel avait suivi le page à l'écart.

— Monsieur, dit celui-ci, une jeune dame désire vous entretenir.

— La chose est facile, si elle est au Louvre. Je vous suis, mon ami.

— Ne comprendriez-vous point ?

— Si fait. Une dame veut me parler, n'est-ce pas ?

— En secret ?

— Ce n'est donc pas pour le service du roi.

— Je ne saurais vous dire.

Mais le page en savait sans doute plus qu'il ne prétendait, car il eut un malin sourire, en ajoutant :

— Elle vous prie d'être ce soir, à la tombée de la nuit, rue Saint-Antoine, au coin de celle du Petit-Musc.

— C'est du mystère.

— En seriez-vous mari ?

— C'est que... balbutia Marcel,

— C'est que ! Dites, monsieur l'officier.

— Mon cœur est à une autre, et...

— Il n'est point coutume de nos jours de le donner tout entier. Voyez le roi plutôt...

L'élève de Montaigne rougit : il avait été élevé dans les rigides principes du calvinisme, grâce à Michel. Les mœurs de l'époque n'étaient point les siennes.

— Eh bien ! refuseriez-vous ? demanda le page qui voyait l'hésitation de l'officier.

— Je ne puis accepter...

— L'amitié d'une dame qui vous veut du bien.

— D'une inconnue...

— Et si ce n'était pas une inconnue ?

— Monsieur l'officier, seriez-vous assez incivil, ingrat même, pour ne point saisir l'occasion de remercier au moins celle qui vous a fait du bien.

— Expliquez-vous, monsieur le page !

— Hier, dans l'abbaye de Montmartre, une dame vous a secouru.

— C'est vrai, et je lui en rends grâce. Dites-lui grand merci pour moi, si c'est elle qui vous envoie.

— En gentilhomme courtois, vous le lui devez dire vous-même.

Il se sentit embarrassé un instant, notre jeune homme. Le page avait raison, mais Marcel hésitait à s'engager dans une démarche qui prêtait à une intrigue galante. Cependant il ne voulait pas qu'on pût le taxer d'incivilité. (A suivre.)

services administratifs, sur la décision commune que ces Commissions avaient prise la veille et d'après laquelle les services de voirie, actuellement répartis entre les Ministères des Travaux publics et de l'Intérieur, seraient fusionnés de façon à constituer un service unique qui dépendrait exclusivement du Ministère de l'Intérieur.

Cette décision était complétée par une autre résolution consistant à laisser aux départements la liberté de confier l'entretien des routes soit aux agents voyers, soit aux conducteurs des ponts-et-chaussées rattachés les uns et les autres au même service.

Le Ministre des Travaux publics a déclaré qu'il y aurait, selon lui, de nombreux inconvénients à ce que les départements fussent chargés d'entretenir les routes nationales avec les deniers de l'Etat, et que l'application du système tendant à centraliser dans chaque département tous les services de voirie pour les rattacher au seul Ministère de l'Intérieur nécessiterait l'organisation d'un contrôle et par suite l'augmentation du personnel.

La fusion proposée serait la désorganisation du corps des ponts-et-chaussées. Il importe, d'ailleurs, dans la pensée de M. Viette, que l'Etat reste directement chargé du service des routes nationales au point de vue de la défense.

M. de Freycinet, questionné à ce moment, a fait observer qu'il n'avait à se préoccuper, comme Ministre de la Guerre, que du bon entretien des routes nationales.

M. Loubet, complétant les déclarations faites par M. Viette, s'est prononcé contre le déclassement des routes nationales et a exprimé l'avis qu'il fallait les laisser aux ingénieurs de l'Etat, c'est-à-dire au Ministère des Travaux publics.

Il est opposé au système tendant à attribuer aux départements l'entretien des routes nationales et à centraliser ce service au Ministère de l'Intérieur.

Il a annoncé d'autre part que le gouvernement ne présenterait pas de projet pour l'unification du service de voirie.

Le gouvernement demandera que l'état de choses actuel soit maintenu et invitera par conséquent la Chambre à revenir sur les votes qu'elle a émis pour la fusion du service de voirie et à voter pour les derniers mois de l'année courante les crédits qu'elle avait supprimés dans le budget actuel.

Après le départ des Ministres, les deux Commissions, maintenant toutes leurs décisions antérieures, ont voté un texte définitif ainsi conçu :

Article 1^{er}. — A partir du 1^{er} janvier 1893, il y aura un service unique de voirie relevant du Ministère de l'Intérieur.

Art. 2. — Les routes nationales continueront à être construites, entretenues, rectifiées ou terminées sur le Budget de l'Etat.

Déclassement des routes nationales

La République du Jura, sous la signature de M. J. Bourgeois, plaide en faveur du déclassement de nos routes nationales qui permettrait de réaliser l'unification du service de la voirie aujourd'hui divisé entre les ingénieurs des ponts et chaussées d'une part, et les agents voyers d'autre part et qui procurerait, en outre, une économie de 15 à 18 millions.

« Il s'agit, dit l'honorable député du Jura, par le déclassement et l'unification de réaliser une économie considérable qui sera en plus comme la porte ouverte à la suppression de la prestation dont on sait l'intérêt capital au double point de vue démocratique et fiscal. Il s'agit d'une réforme que la Chambre, interprète de la volonté du pays, demande depuis longtemps et plus particulièrement depuis deux ans.

» Eh bien, rien n'y fait : la réforme a beau être utile au pays et désirée par lui, le gouvernement la combattra, parce qu'elle froisserait soit l'intérêt, soit les habitudes d'une partie du personnel administratif, et qu'elle enlèverait à tel ou tel ministre quelques-unes de ses attributions actuelles. L'administration doit être au service du pays, qui n'a pas à se sacrifier à elle.

» Il n'y a ici et ne doit y avoir qu'une question en jeu : l'intérêt du pays. »

Les Présidents d'Assises

M. Dumonteil, député révisionniste de l'Aisne, a déposé, sur le bureau de la Chambre, à la fin de la séance, une proposition ainsi conçue :

« Modifier de la manière suivante l'article 336 du Code d'instruction criminelle : « Le président des assises, mandé par les jurés en leur chambre de délibération, ne pourra s'y rendre sans être accompagné du défenseur de l'inculpé. L'avocat aura toujours le droit de réponse. »

Dans son exposé des motifs M. Dumonteil rappelle les termes du rapport à l'appui de la loi du 19 juin 1881 qui a supprimé le résumé des présidents d'assises :

« Le législateur de 1808, disait ce rapport, avait supposé que le résumé ne constituerait jamais une atteinte à la liberté de la défense ; qui donc pourrait aujourd'hui conserver cette naïve illusion, et quel est le magistrat, le juré, l'avocat qui pourraient affirmer qu'en prononçant le

résumé, le président de la Cour d'assises fait toujours un rapport impartial et ne prononce jamais parfois, sans s'en rendre compte, un second réquisitoire plus dangereux pour le prévenu que celui du ministère public, par la double raison qu'il est à l'abri de toute contradiction et que le caractère de son auteur n'inspire au jury aucune méfiance. »

M. Dumonteil a déclaré à un de nos confrères que c'est l'arrêt rendu par la cour d'assises dans l'affaire Burdeau-Drumont, qui l'a amené à déposer cette proposition, par ce fait que M. le président Mariage aurait eu, à sa connaissance, dans la salle des délibérations du jury, une attitude incompatible avec la neutralité qui lui était imposée par la loi.

D'autre part, M. Gauthier de Clagny déposera à la prochaine séance, une contre-proposition tendant à interdire absolument, sous peine de nullité, au président des assises de se rendre dans la salle du jury, même s'il y était appelé.

Dans le cas où le jury désirerait éclairer sa religion sur certaines questions difficiles comme celles de complicité, de participation par recel, d'excuse légale, etc., son président devrait poser par écrit les questions au président de la cour d'assises qui serait tenu d'y répondre également par écrit.

Ces documents resteraient au dossier et serviraient, le cas échéant, à édifier la cour de cassation.

— Avec le système que propose M. Dumonteil, nous a dit M. Gauthier de Clagny, je crains de voir une plaidoirie à huit clos suivre la plaidoirie publique. Cela me paraît d'autant plus dangereux que le défenseur, qui ne serait plus protégé par la publicité de l'audience, par la présence de ses collègues du barreau, se trouverait fatalement dans une condition d'infériorité vis-à-vis du président, et cela juste à l'instant où le jury se prononcerait.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les Fêtes de Cahors

Il semble acquis, malgré divers racontars, que le ministre, accompagné de plusieurs personnages originaires du Lot, arrivera dimanche matin par le train de 7 heures 13.

Les préparatifs de la Fête se poursuivent sans relâche. Un arc de triomphe s'élève déjà sur le boulevard Gambetta, et de nombreux ouvriers mettent la dernière main au Monument Clément Marot. C'est une vraie fièvre.

M. le Préfet du Lot est parti hier au soir pour Paris, par le train de 8 h. 54.

Il va soumettre à l'approbation du ministre les dispositions prises au sujet des Fêtes.

On assure que la Compagnie d'Orléans organisera, à l'occasion des Fêtes du 3 juillet, des trains supplémentaires.

LES CONCERTS MILITAIRES A CAHORS

En fait de distractions que nous reste-t-il à Cahors en ce temps de canicule ? Rien, si ce n'est les délicieux concerts que nous offre deux fois par semaine le si sympathique colonel Delamare, avec son excellente musique du 7^e de ligne.

Aussi toute la population témoigne vivement sa gratitude, par son affluence et ses unanimes applaudissements, à ces soirées musicales d'autant plus agréables qu'elles ont lieu à l'heure où la fraîcheur vient encore en augmenter le charme.

Mais pourquoi faut-il qu'au milieu des accords parfaits et si mélodieux, nous ayons à faire entendre des critiques que nous croyons absolument fondées, et que toute la presse appuiera, nous en sommes certains.

Et d'abord, nous sommes obligés de répéter ce que nous avons déjà dit bien des fois : Rien ne se fait à Cahors comme ailleurs.

Nous sommes tous sortis plus ou moins de la capitale du Quercy, et chacun a pu voir dans des villes de moindre importance et ne possédant pas un magnifique kiosque comme celui de Cahors, des groupes de chaises symétriquement disposées autour des concerts militaires, à la disposition des personnes qui désirent assister assises à ces auditions en plein air. On paie 5 ou 10 centimes suivant le tarif et, certes, personne ne trouve ce déclinement trop coûteux.

Eh bien, à Cahors il n'en est point ainsi et les étrangers, à l'heure de la musique, peuvent constater ce fait étrange : Les dames du meilleur monde, les autorités civiles, militaires, tout le monde enfin, allant prendre des chaises aux loueurs, et les transportant à plusieurs centaines de mètres, tandis que les préposés se prélassent dans leur coin, empochant leur 10 centimes par siège.

Nous avons déjà eu l'honneur de signaler cet abus criant à l'autorité municipale et si nous sommes étonnés d'une chose — étant donné l'exquise urbanité de nos édiles — c'est d'être obligés d'y revenir. Si ces Messieurs pouvaient douter de nos dires et croyaient à une exagération quelconque de notre part, ce qui n'est pas dans nos habitudes, qu'ils aillent donc, un de ces soirs, a rendez-vous charmant de la société cadurcienne et ils partageront certainement le mécontentement général, lorsque, une chaise à chaque bras, MM. le Maire et ses deux adjoints, arriveront époumonnés aux environs du kiosque.

Ah non ! vrai, pour le prestige municipal, nous ne désirons pas voir nos édiles en cette posture grotesque ; aussi, au nom de toute la population, nous les prions de ne pas rester sourds à notre supplique plusieurs fois présentée ici, avec une mesure qui devrait en assurer, ce nous semble, la prise en considération immédiate.

Et pour qu'il ne puisse y avoir équivoque, nous formulons ainsi notre requête : — Qu'il plaise à l'autorité municipale de vouloir bien inviter les concessionnaires des chaises du square Fénélon, à disposer, les soirs de concert, des groupes de sièges aux endroits les plus propices à l'audition de la musique.

Nous ajoutons que les concessionnaires ont tout intérêt à se rendre à cette invite, car beaucoup renonceraient à s'asseoir pour ne pas se livrer à une acrobatie qui n'a vraiment rien d'attrayant.

Ceci dit avec l'intention bien arrêtée d'y revenir souvent, — car les plus criants abus sont les plus durs à déraciner, — nous arrivons à un sujet tout aussi intéressant pour les mélomanes.

Il nous semble que par tous les moyens en son pouvoir, la population doit se montrer reconnaissante à l'autorité militaire du plaisir qu'elle lui procure en lui faisant entendre deux fois par semaine une musique excellente qui compte des instrumentistes vraiment remarquables. Or la meilleure preuve de tact c'est d'écouter sérieusement les œuvres des maîtres si brillamment exécutées.

Eh bien, nous avons du regret à le dire, si on n'y met ordre, il n'y aura bientôt plus moyen d'entendre les musiciens. Par une tolérance inexplicable de la police, un groupe de bambins du meilleur monde, aussi gentils que bruyants et de jour en jour plus nombreux, prennent leurs tumultueux ébats autour du kiosque, accompagnant de leurs cris stridents et de leurs gambades désordonnées, les solis délicats qu'ils empêchent absolument d'arriver aux oreilles du public.

Il nous suffira, nous l'espérons, de signaler le fait à l'attention des parents et des agents de ville pour ne pas le voir se renouveler.

Les Peintures de la Cathédrale

Une épaisse couche de chaux recouvrait, naguère et depuis longtemps sans doute, des peintures ignorées fixées à la première coupole de notre église Cathédrale.

Cette couche de chaux ayant été enlevée, on a trouvé des peintures remontant, dit-on, au XII^e ou au XIII^e siècle, lesquelles ravivées par des peintres de talent, font l'admiration des visiteurs.

Les hommes compétents assurent que ces peintures sont belles, très belles, et que leur restauration est un éminent service rendu à tous ceux qui étudient l'art du Moyen-Age.

Aussi, dans l'intérêt de cet art, désirerions-nous, que l'on fit pour la deuxième coupole, ce qui vient d'être fait pour la première. L'affreux badigeon qui masque les peintures qui doivent exister sous cette dernière coupole, offre un contraste choquant avec celle qui vient d'être restaurée et qui est si splendidement décorée.

A cet effet, nous serions heureux que notre municipalité, ainsi que les membres de la Société des Etudes, profitassent de la présence, dans nos murs, du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lors de l'inauguration du monument Clément Marot, pour lui faire voir les travaux effectués et le prier d'en ordonner la continuation, jusqu'à parfait achèvement. Ce serait faire œuvre essentiellement utile, au point de vue des Beaux-Arts et de l'entretien intelligent des monuments historiques.

Pauvre lycée Gambetta !

Tandis que les établissements d'instruction récemment édifiés resplendissent aux quatre coins de la ville, notre vieux lycée de Cahors donne la frisson à tous ceux qui, du côté surtout de la rue du Lycée, le prennent aisément pour un asile de criminels, ou pour quelque ruine abandonnée.

C'est à ce point, que nos édiles s'en sont enfin émus et que M. le préfet du Lot, accompagné de son chef de cabinet ; MM. Coste, maire, Delport,

conseiller général, l'inspecteur d'académie, le proviseur du lycée, et Rodolose, architecte départemental, ont visité, lundi matin, le lycée Gambetta pour se rendre compte des travaux qu'il y aurait lieu de faire dans le lycée au point de vue d'une meilleure installation tant des locaux scolaires que de la bibliothèque municipale. M. Rodolose a été chargé de dresser un projet qui servira de base à la demande de crédits qui seront demandés, suivant la proposition qui en a été faite par M. Delport à la séance du conseil municipal du 10 juin courant, à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La fabriques de conserves

Dans sa séance extraordinaire du 17, le Comité central de la Fédération des Travailleurs de Cahors, a décidé de remettre à M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de passage dans notre ville, une pétition demandant l'installation d'une fabrique de conserves.

Commission départementale

La commission départementale se réunira le 2 juillet, à 2 heures du soir.

Au conseil d'arrondissement

Les élections au conseil d'arrondissement auront lieu, cette année, en même temps que celles du conseil général. Les membres renouvelables sont les suivants :

Arrondissement de Cahors. — Cahors (nord), M. Valette, docteur en médecine à Cahors.

Labenque, M. Bru, notaire à Vaylats.

Lauzès, M. Peyrichou, notaire et maire à Cabrerets.

Luzech, M. Marcenac, docteur en médecine, maire de St-Vincent, élu récemment conseiller général du canton.

Montouq, M. Darnis, notaire à Saint-Cyprien.

Saint-Géry, M. Cayla, négociant, maire de St-Géry.

Arrondissement de Figeac. — Figeac (ouest), M. Born, maire de Fons.

Lacapelle-Marival, MM. Pradelle, négociant à Lacapelle, et Calmette, propriétaire à Thémis.

Latronquière, M. Roussilhe, notaire, maire de Latronquière.

Livernon, M. Pons, notaire, maire à Espédaillac.

Arrondissement de Gourdon. — Gourdon, M. Linol, notaire à Gourdon.

Payrac, M. Arteil, propriétaire à Lamothe-Fénélon.

Souillac, M. Baspeyras, maire à Lachapelle-Auzac.

Vayrac, M. Layrac, docteur en médecine à Carennac.

Conseil de Préfecture

Séance du 20 juin 1892

Montouq. — La protestation des sieurs Fabre et autres est rejetée.

St-Jean-de-Laur. — La protestation du sieur Bories est rejetée.

Pern (section de Terry). — La proposition Vaquié est rejetée.

St-Maurice. — La protestation Nastorg et autres sont rejetées.

Adjudication

Mardi matin, à 9 heures, a eu lieu à la Préfecture l'adjudication des matériaux bruts ou cassés, destinés à l'entretien de chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun du département et des fournitures d'entretien des ponts suspendus de Luzech, Puy-l'Evêque, Cajarc, Capdenac et Mols.

Un grand nombre d'entrepreneurs étaient venus à cette occasion. Nous donnons ci-dessous les noms des adjudicataires avec les rabais qu'ils ont consentis :

Arrondissement de Cahors

1^{er} lot, Cahors (nord et sud), Bru Jean d'Arcambal, 13 0/0.

2^e lot, Castelnaud, Gayet Urbain, de Cahors, 1 0/0.

3^e lot, Catus, Fourès Pierre, de St-Médard, 12,50 0/0.

4^e lot, Cazals, Boyer Augustin, de Marminiac, 13 0/0.

5^e lot, Labenque, Lugol Bernard de Labenque, 16 0/0.

6^e lot, Lauzès, Lagarrigue Jacques, de Cabrerets, 27,50 0/0.

7^e lot, Limogne, Brugidou, de Labenque, 10 0/0.

8^e lot, Luzech, Cavalier Henri, de Luzech, 2,50 0/0.

9^e lot, Montouq, Arades Bernard, de St-Pantaléon, 25,50 0/0.

10^e lot, Puy-l'Evêque, Campagne, de St-Matrés, 23 0/0.

11^e lot, St-Géry, Bru Jean, d'Arcambal, 24 0/0.

Arrondissement de Figeac

12^e lot, Bretenoux, Danroc Germain-Julien, de Bretenoux, 17 0/0.

13^e lot, Cajarc, Mirabel Auguste, de Cajarc, 2 0/0.

14^e lot, Figeac (est), Roux Jean, de Cahors, 1 0/0.

15^e lot, Figeac (ouest), Roux Jean, de Cahors, 3 0/0.

16^e lot, Lacapelle-Marival, Barrué, de Lacapelle, 13,50 0/0.

17^e lot, Latronquière, Cadiergue Charles, de Ruelle, 11 0/0.
 18^e lot, Livernon, Saigne Pierre, au Bastit, 12 50 0/0.
 19^e lot, St-Céré, Clary Armand, de St-Céré, 21 0/0.
Arrondissement de Gourdon
 20^e lot, Gourdon, pas d'adjudicataire.
 21^e lot, Gramat, Saigne Pierre, du Bastit, 0 0/0.
 22^e lot, Labastide-Murat, Escudier Paulin, de Vaillac, 15 0/0.
 23^e lot, Martel, Sourdaïs et Delmas, de Sarra-
 sac, 1 0/0.
 24^e lot, Payrac, Pébeyre Firmin, de Loupiac, prix du devis.
 25^e lot, St-Germain, Admiral Baptiste, de St-Germain, 17 0/0.
 26^e lot, Salviac, Gallet Georges, de Salviac, prix du devis.
 27^e lot, Souillac, Matherre Pierre, à Souillac, prix du devis.
 28^e lot, Vayrac, pas d'adjudicataire.
 Ponts suspendus de Luzech et Puy-l'Evêque
 1^e lot, Laporte Léon, de Vaylats, 16,50 0/0.
 Ponts suspendus de Cajarc, Capdenac et Mols
 2^e lot, Gineste Paulin, de St-Céré, 20 0/0.

Les abîmes de nos Causses
(Suite)

En outre, le sens du courant tourne d'abord vers le sud comme nous l'avons déjà vu, oblique bientôt vers le nord-ouest, autrement dit dans la direction des susdites sources. Le torrent souterrain découvert dans la nuit du 4 au 5 juin 1892, M. Martel en est convaincu, n'est autre qu'une des branches des nombreux ruisseaux qui se perdent vers l'Est du causse de Gramat, (Thémines, Théminettes, Issendolus, etc.), pour reparaitre alors à la source de l'Ouyasse, par les gouffres de Cabouy et de St-Sauveur ; hypothèse déjà confirmée une première fois l'an dernier à la Crouzette.

M. Martel est content ; l'exploration n'en a pas moins été joliment dure ; commencée à 3 h. du soir, elle n'a pris fin qu'à 5 heures du matin ; de 5 heures du soir à 3 h. du matin, on s'est constamment tenu sous terre. N'importe ; voilà un problème de géographie physique sensiblement élucidé.

Et je n'étais pas là ! pas de chance.

Après quelques heures de repos à Labastide-Murat, dont l'igüe des Combettes n'est pas très éloigné, on va faire l'igüe de Calmon dit également : *Perte des Lièvres*.

C'est un trou carré ; un pic de 30 mètres ; pris une pente de 5 mètres, et enfin 20 mètres de pente.

Cet aven conduit à un lit de rivière, à sec ce jour-là ; on le remonte en amont sur un parcours de 200 mètres dans une belle caverne ornée d'admirables concrétions calcaires en rencontrant par intervalles différents des gours sans eaux ; c'est un Padirac desséché (sauf peut-être à la saison pluvieuse). Les voûtes mesurent de 10 à 30 mètres, que séparent çà et là des rétrécissements de 50 centimètres à peine.

Le fond est complètement bouché par un pilier de stalagmite ; il se trouve à 20 mètres environ au-dessous du niveau du sol. On y a trouvé un pauvre chien ! S'est-il jeté là-dedans en poursuivant un lièvre ?

Vers huit heures du soir nos explorateurs, sauf M. Brisse qui avait dû regagner Rodez, me rejoignaient à Reilhac où je les attendais chez M. Pons, maison hospitalière par excellence. Après tant de fatigues, un bon dîner et de bons lits, n'étaient pas de trop pour réparer leurs forces. « Ne rêvez pas trous », criai-je à M. Martel au moment où il gagnait sa chambre.

Le lendemain matin, le lundi de la Pentecôte, après avoir examiné le lac de Reilhac, dont les eaux s'écoulaient par une fissure où M. Martel croit reconnaître un aven bouché, nous nous rendons à l'igüe de Marty, situé à quelques centaines de mètres en amont de la Grouzatte.

L'orifice, fort étroit (1 m. environ sur 0,90 c.), avait été fermé par le propriétaire. M. Pons le fit dégager il y a quelques mois et peu s'en fallut, ce jour-là, qu'il ne dégringolât avec les pierres qui fermaient le gouffre. C'est un puits vertical et l'échelle de 10 mètres nous suffit pour y descendre. De là, en file indienne, une corde en guise de rampe, nous parcourons un escalier tournant fortement incliné, où des éboulis remplacent les degrés (comme aux Alysses) Des cris plaintifs se font entendre ; encore un chien ! oh, décidément.... Mais le pauvre animal est si malade qu'on l'achève pour mettre fin à ses souffrances.

Descendons toujours ; voici, sur la droite, une galerie horizontale dont l'extrémité se termine par une cheminée remontant vers la surface du sol. Au sortir de ce couloir, nous descendons encore quelques mètres pour aboutir à un étroit palier surplombant la bouche d'un gouffre en tire-bouchon. Là, pour ménager le temps (il fallait regagner Paris par le dernier train), M. Martel nous pria de le laisser descendre seul avec M. Pons qui en était, lui, à sa seconde exploration.

Au fin fond de l'abîme, où le baromètre indique une différence de 65 mètres avec la lèvre de

l'orifice extérieur jaillit d'un trou de roc une cascade dont l'eau se perd presque aussitôt sous une voûte impénétrable. C'est, à n'en pas douter, le cours supérieur du ruisseau entendu l'an dernier au fond du dernier puits de la Crouzatte peu éloigné en aval, comme je l'ai déjà dit.

Pas commode, l'igüe de Marty ; M. Martel s'y est retourné l'ongle du pouce droit. *Fructus belli !*

En route maintenant pour la grotte peureuse, non loin d'Issendolus. Vous saurez que dans le langage de nos paysans, une chose peureuse.... est une chose qui fait peur ! Au dire des gens de la contrée, en effet, un énorme serpent avait là son repaire... ce qui n'arrêta nullement M. Pons, le jour où il voulut y pousser une reconnaissance. Le monstre n'existait, comme de raison, que dans l'imagination des bons causseliers.

Ph. LALANDE.

(A suivre.)

Variétés

Le mariage en Annam (Suite et fin)

Cette bizarrerie même, dénote de la part des indigènes, un vif et profond sentiment de la divinité. Ils la font participer à toutes les actions de leur existence. Mais pourquoi lui infligent-ils les misères et les passions des hommes ? n'est-ce pas la rapetisser ? Hélas ! les annamites n'y songent même pas. Ils s'imaginent, au contraire, cela faisant, l'honorer comme il faut. Leurs traditions religieuses se sont grossies, à travers les siècles, d'une foule de superstitions grossières. C'est ce qui explique cette manie de faire intervenir Boudha dans tous les événements de leur vie.

On conçoit aisément quelle doit être l'attitude et la physionomie du dieu dans la cérémonie de la présentation. Son aspect, quoique un peu sévère, ne laisse pas d'être bienveillant. On pourrait dire qu'il est sévère pour les assistants et doux pour les fiancés. c'est du moins ce qui doit ou devrait avoir lieu.

Cependant les conversations prennent fin. Un accord complet est intervenu entre les parents des deux familles, grâce aux objections, exclamations et interrogations de l'entremetteur, dont les paroles et les avis pèsent de plus grand poids dans la balance des négociations. On fixe, unanimement, le jour où l'épreuve du futur époux commencera ; puis, comme un seul homme, l'assemblée se lève solennellement, au milieu d'un entrecroisement de rires et de plaisanteries familiales.

Tout à coup, parmi la confusion des assistants, l'épouse future se retire, sans mot dire, sur un signe du père ; et le futur, sur un autre signe, parti on ne sait d'où, sort et attend devant la porte ; et, de la sorte, les deux fiancés se trouvent séparés comme par enchantement. La tradition le veut ainsi. Elle cherche à éviter, au sein du tumulte du départ, un rapprochement quelconque des deux amants. — Car maintenant, ce sont des amants.

A nos yeux d'Européens, cette visite, cette contemplation réciproque des fiancés, sans pouvoir se dire seulement un mot, cette brusque séparation, nous paraissent cruelles.

Autre pays, autre mœurs. Les fiancés s'y soumettent peut-être à contre cœur ; mais ils s'y soumettent et sans qu'il y paraisse la moindre contrainte. Les amis y tiennent la main, mais pour la forme seulement. Les deux malheureux savent l'usage et le suivent comme si de rien n'était. Est-ce un respect outré, qui n'est pas dans les habitudes des annamites ? est-ce une simple formalité officielle que viennent contrecarrer et détruire des visites secrètes et officieuses ? c'est très possible. Mais cela s'est toujours fait et il faut le faire ; après cela, la pudeur annamite n'est pas assez légendaire pour laisser supposer que cette réserve se poursuit jusqu'au bout. Je ne veux pas entrer dans ces détails et renverser la bonne impression que je viens de faire sur le lecteur. La suite du mariage, une fois consommé, l'édifiera suffisamment.

La cérémonie de la présentation se complique d'une foule d'autres petites cérémonies symboliques qui s'y englobent sans lui enlever son caractère prédominant, qui est l'établissement des rapports de convenance entre les deux futurs époux. Il s'appuie sur la simple observation physiologique, et s'il est absolument vrai que le visage soit le miroir de l'âme, les conjectures sont toujours fondées. C'est de cette visite, du reste, que dérivent les arrangements ultérieurs. Un sourire, un froncement de sourcils, est l'indice de l'amour et de l'indifférence. C'est un traité conclu, l'aveu, le mutisme, aidé des mouvements du visage.

Il est pourtant fort étrange qu'une union se

règle sans l'avis des deux personnes les plus intéressées. C'est le côté original des cérémonies qui précèdent le mariage. La gaité des physionomies implique consentement, comme la tristesse et la bouderie impliquent répulsion et par suite, refus. C'est un contrat traité fort à la légère, et bien que les annamites paraissent, d'après le cérémonial en usage, prêter à cet acte de la vie humaine une grande importance, ils doivent, dans leur esprit étroit, superstitieux et mobile, s'en faire une bien piètre idée et ignorer sa destination effective.

Ne les plaignons pas trop et surtout, ne leur jettons pas la pierre, à ce point de vue ; car, chez nous, les mêmes moyens irréguliers abondent, même dans les classes où l'instruction et les sentiments élevés devraient être les garanties d'une vie honnête et légalement fondée.

Cependant, après bien des saluts, des façons et des contrefaçons, l'assemblée se disperse ; les parents et les amis regagnent respectivement leur demeure ; les père et mère du futur, le futur et l'entremetteur, s'en vont ensemble. L'affaire ayant réussi, ce dernier veut extorquer encore et il ne rentre assurément pas chez lui sans un cadeau quelconque. Avant son départ, d'un air à la fois sérieux et paternel, le congratule le fiancé, l'encourage, le vante, le conseille, lui prodigue les renseignements sur la ligne qu'il devra suivre pendant les jours d'épreuve. Evite, pardessus tout, ne cesse-t-il de lui répéter, de t'adresser jamais à ta future épouse, ni de lui sourire, quand elle viendra rendre visite à ses parents.

Abstient-toi du moindre geste, du moindre signe déplacés. Je la racourcirai cette épreuve et je te la rendrai moins dure, en prévenant tes nouveaux hôtes en ta faveur.

Et voilà le pauvre fiancé dans les affres de l'attente, de l'incertitude et du dénuement. Il se creuse le cerveau, cherchant tout ce qui pourra leur plaire, accumulant les informations, réitérant les demandes. Rien n'est plus dramatique que les pensées qui le traversent en ce moment, c'est une série de péripéties variées au fond de son âme, qui passe réciproquement de l'espoir à la crainte, de l'ardeur à la froideur, de la résolution à l'insouciance. Mais, à travers toutes ces alternatives de tristesse et de joie, la vue en esprit de sa jolie fiancée le soutient et l'inspire : il s'arme de courage, ne considère que le but et la palme qui sera le prix de sa victoire. Dès lors il est sûr de vaincre. Aussi attend-il impatientement, mais sans faiblesse, les jours de l'épreuve. Ils vont arriver.

F. R.

FAITS DIVERS

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE

L'affaire Ravachol

Les débats de l'affaire Ravachol et de ses complices Beala et Mariette Soubère, ont commencé mardi, à Montbrison.

Tout le monde connaît les crimes dont Ravachol est accusé. Il est donc inutile de reproduire l'interminable acte d'accusation. Voici quelques extraits de l'interrogatoire du bandit :

L'interrogatoire

« Votre père était Hollandais et lamineur », telle est la première question du Président.

Ravachol reconnaît avec la meilleure grâce du monde qu'il a été faux-monnayeur et contrebandier, mais il n'accepte pas les épithètes de violent et de sournois qu'accolent à son nom les renseignements de police.

— « Si j'étais sournois, dit-il, je n'aurais pas été pris ; violent, je ne crois pas l'être. »

Là-dessus, le Président cite quelques exemples de la violence de Ravachol, que l'accusé discute ; ce sont des histoires d'atelier sans intérêt.

D. — Vous avez régulièrement travaillé jusqu'en 1890. A partir de cette époque, vous avez eu de mauvaises fréquentations. Vous étiez en relation avec des contrebandiers ?

R. — J'ai fait de la contrebande parce que je n'avais pas de travail ; d'ailleurs, s'il n'y avait pas des négociants pour acheter la marchandise, il n'y aurait pas de contrebandiers.

D. — Vous vous êtes montré aussi mauvais fils... Il y a au dossier une déposition de votre mère déclarant que vous l'avez battue.

R. — J'ai eu des difficultés avec elle, mais je ne l'ai jamais brutalisée.

L'ASSASSINAT DE L'ERMITE

D. — Bref, après avoir déserté le travail, vous deviez fatalement arriver au crime ; c'est ainsi que vous avez eu l'idée de tuer pour le voler, un vieillard de 92 ans, Jacques Brunel, que son existence réglée et certaines pratiques religieuses avaient fait nommer l'ermite de Chambles. C'est le 21 juin 1891 que vous vous rendîtes chez

ce malheureux. Comment s'est passée la scène du crime ?

R. — Ce ne sont pas des choses bien agréables à raconter, enfin ! l'ermite était au lit quand j'entrai, vous savez le reste.

D. — MM. les jurés l'ignorent.

R. — Eh bien, j'ai renversé l'ermite sur son lit, puis je lui ai mis un mouchoir dans la bouche pour étouffer ses cris, et je l'ai étranglé.

Ravachol fournit alors sur divers points qui n'ont pas d'intérêt des explications assez confuses. Il en ressort d'abord qu'il vola chez l'ermite quelques milliers de francs, laissant sur le plancher pour 1,200 fr. de monnaie de billon.

Le lendemain du crime, il revint chez l'ermite accompagné de sa maîtresse, la femme Rullière.

D. — Elle était joyeuse et vous aussi.

R. — Ma maîtresse ignorait que j'eusse tué l'ermite, et si j'étais gai, c'était pour lui donner le change.

Ravachol fit donc plusieurs voyages pour emporter l'argent de l'ermite ; plus tard il fut pris d'inquiétude et il eut l'intention de tuer le cocher qui l'avait conduit à Chambles.

D. — Vous étiez décidé à le tuer.

R. — C'était une nécessité.

D. — Il ne faut pas qu'on vous gêne.

R. — C'est comme ça dans la vie.

Arrêté quelques jours après le crime, Ravachol s'évada dans les conditions qu'on connaît.

D. — Eprouvez-vous un regret de ce que vous avez fait ?

R. — C'est la faute de l'organisation sociale actuelle.

Ravachol qui n'est pas précisément un orateur se plaint alors.

De ses doléances d'anarchiste relevons les passages suivants :

Ravachol. — Les intérêts des travailleurs sont contraires à ceux de la société.

M. le Président. — Parlez au nom des assassins, mais pas au nom des travailleurs.

Ravachol. — On ferait mieux de dépenser pour les travailleurs tout l'argent qu'on dépense pour faire condamner un homme.

Tout ce verbiage ne paraît pas faire grande impression sur le jury.

Verdict

Montbrison, 23 juin, matin.

Le jury ayant rapporté un verdict de culpabilité, la cour condamne Ravachol à la **peine de mort**.

Béala et la fille Soubère sont acquittés.

En entendant la lecture de l'arrêt, Ravachol ne broncha pas ; il cria : Vive l'anarchie ;

Le président dit : Vous avez plus le droit de crier : Vive le vol et l'assassinat.

L'exécution aura lieu à Montbrison.

L'audience est levée à 3 heures sans incident.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME du 23 Juin 1892
de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir
(Allées Fénélon)

Le Tirailleur (pas redoublé)	Leroux
Le Chalet (ouverture)	Adam
Lucrèce Borgia (fantaisie pour clarinette) exécutée par M. Louis, sous-chef	Donizetti
Coucou et Cricri (polka)	Herzog
Chasse à courre (fantaisie)	Sellenick
Champagne ! (chanson des compagnies grises)	X...

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat
Méfiez-vous des contrefaçons !

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

BULLETIN FINANCIER

du 22 Juin 1892

Le marché faible au début s'est relevé assez vivement en clôture. A notre avis on ne prête pas assez d'attention à la tenue du Comptant qui n'est pas très satisfaisante. Les places étrangères sont assez fermes.

Le 30/0 après 99.10 finit à 99.72.

Nous retrouvons la Banque de Paris à 680 et le Crédit Lyonnais à 790.

Le Crédit Foncier reprend à 1163.75. L'assemblée d'hier a voté la conversion des obligations communales 4 0/0.

Nos grands chemins sont fermes. Le Lyon est à 1522.50.

Parmi les valeurs industrielles on relève le Suez à 2837.50, l'action des Cirages Français à 450 et les Châlets de commodité à 665.

Les fonds étrangers sont fermes. L'Italien se maintient bien aux environs de 94. Hausse de l'Extérieure sur le bruit d'un emprunt à 68 3/16.

En Banque, la Morena fait bonne contenance malgré la baisse des valeurs similaires.

La part de Soufres Romains se négocie à 235 conservant facilement son avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Concours régional agricole et Fêtes à Rodez

A l'occasion du Concours régional agricole et des Fêtes de Rodez, la Compagnie d'Orléans fera délivrer les 17, 18, 19, 25 et 26 juin courant et les 2 et 3 juillet prochain, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Rodez, aux gares et stations des sections ci-après :

- Arvant à Capdenac ;
- Mauriac à Aurillac ;
- Aurillac à Cazoulès et à Souillac ;
- Tulle à Capdenac ;
- Monsempron-Libos à Cahors et à Capdenac
- Montauban à Lexos ;
- Toulouse à Capdenac ;
- Albi à Tessonnières ;
- Capdenac à Rodez, y compris Decazeville.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré. Ils seront valables pour le retour, savoir :

- Ceux délivrés les 17, 18 et 19 juin jusqu'au 20 juin inclus ;
- Ceux délivrés les 25 et 26 juin jusqu'au 28 juin inclus ;
- Ceux délivrés les 2 et 3 juillet jusqu'au 4 juillet inclus.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif G. V. n^o 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le Tarif G. V. n^o 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de vos bienfaisantes Pilules Gicquel, et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise. Soyez béni pour le bien que vous m'avez fait.

Signé : Vve AUBRY, à Tanis. A. M. Gicquel, pharmacien de 1^{re} classe à Paris.

COMPAGNIE LIEBIG
VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG



Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette de chaque pot.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 juin 1892 : Henry de Braisne : Un départ. — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Jules Claretie : L'Américaine (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — A.-J. Dal-sème : La réprouvée (suite). — Léopold Stapleaux : Le coucou (suite).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Carton-nages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse				De Toulouse à Paris				
	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Expr. 1 ^{re} classe.		Express 1 ^{re} classe.	Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	Express	Omnibus.
PARIS.....	départ. 12 ^h m.	9 ^h m.	3 ^h 10 s.	7 ^h 40 s.	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée. 12 40	6 21	7 40	5 8	—	—	—	—
	départ. 1 10	6 45	7 50	5 17	—	—	—	—
Noailles.....	1 25	—	8 5	—	7 20	—	—	—
Chasteaux.....	1 35	—	8 15	—	7 30	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	1 48	—	8 28	—	7 43	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée. 2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	—	—	—
	départ. 2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée. 2 21	—	9 »	—	8 18	—	—	—
	départ. 2 22	—	9 1	—	8 21	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	2 35	—	9 14	—	8 34	—	—	—
Nozac.....	2 45	—	9 24	—	8 44	—	—	—
GOURDON.....	3 »	8 »	9 36	6 32	8 58	—	—	—
Saint-Clair.....	3 10	—	9 46	—	9 8	—	—	—
Dégagnac.....	3 22	—	9 58	—	9 20	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	3 33	—	10 9	—	9 31	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	3 45	—	10 20	—	9 43	—	—	—
Espère.....	3 54	—	10 29	—	9 52	—	—	—
CAHORS.....	arrivée. 4 5	8 41	10 40	7 13	10 3	matin.	—	—
	départ. 4 20	8 47	—	7 20	7 25	10 14	—	—
Sept-Ponts.....	4 31	—	—	—	7 37	10 24	—	—
Cieurac.....	4 47	—	—	—	7 55	10 38	—	—
Lalbenque.....	4 56	—	—	—	8 4	10 45	—	—
Montpezat.....	5 7	—	—	—	8 15	10 55	—	—
Borredon.....	5 20	—	—	—	8 29	11 8	—	—
Caussade.....	5 31	9 31	—	8 4	8 40	11 18	—	—
Réalville.....	5 40	—	—	—	8 50	11 27	—	—
Albias.....	5 48	—	—	—	8 58	11 35	—	—
Fonneuve.....	5 56	—	—	—	9 7	11 43	—	—
MONTAUBAN.....	6 11	9 58	—	8 30	9 23	11 53	—	—
TOULOUSE.....	arrivée. 7 55	11 10	—	9 29	—	1 30s.	—	—

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGRINE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES, ULCÈRES, VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LA BOURSE POUR TOUS

18^e Année. — Un franc par An

JOURNAL INDÉPENDANT

Publie tous les Tirages et les Lots; reproduction de la Cote authentique; Comptes-rendus de toutes les assemblées générales; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisses d'Épargne. Renseignements sur les Faillites et Liquidations. — Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimen sur simple demande. PRIME aux abonnés.

PAIEMENT GRATUIT DE TOUS COUPONS

Paris, 27, boulevard Poissonnière

A LOUER

UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

Excellente occasion !

A CÉDER de suite pour raison de santé Grande Imprimerie typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.